

BULLETIN D'INFORMATION

Protocole de collaboration intersectorielle pour les enfants exposés à la violence conjugale

À PROPOS DE LA FORMATION ...

Les 10 sessions de formation de deux jours offertes entre le 21 février et le 11 avril 2006 sur les deux territoires où s'expérimentera le projet pilote (territoire du CSSS Jeanne-Mance et du CSSS De La Montagne) ont permis de rejoindre **163** intervenantes et intervenants provenant des différents partenaires signataires du Protocole.

Parmi les statistiques intéressantes à retenir, signalons qu'alors que 200 places étaient disponibles, 183 personnes se sont inscrites. Ceci représente un excellent taux d'occupation de 81% et un taux de présence de 89%.

Les 163 intervenantes et intervenants provenaient du CSSS Jeanne-Mance (24), du CSSS De La Montagne (20), des CJM-IU (21), des Centres de la Jeunesse et de la famille Batshaw (20), du Service Côté Cour (9), des maisons d'hébergements (17), des organismes pour conjoints violents (8), du SPVM (40), du CRI VIFF (1), de l'Agence (2) et de la Table (1).

Rappelons que l'objectif premier de la formation visait à «favoriser la collaboration intersectorielle et l'utilisation du Protocole par les intervenantes et intervenants des réseaux impliqués»¹

La moyenne générale du *sentiment d'efficacité personnelle* – qui évalue l'écart entre le niveau de connaissance avant une formation et celui après la formation – se situe à 18 %. Voici les résultats de quelques énoncés :

- Cerner mes rôles et responsabilités dans l'application du Protocole : + 24%
- Distinguer les rôles des différents partenaires : + 34%
- Collaborer efficacement avec les partenaires : + 26%
- Utiliser le formulaire de consentement : + 20%
- Effectuer et recevoir des références personnalisées : + 15%

Il est important de retenir que des apprentissages significatifs sont réputés avoir été effectués lorsqu'il y a un écart de 10%.

Composition du comité de suivi au 1^{er} avril 2006

- **Madame Katleen Asselin**
Centres jeunesse de Montréal –
Institut universitaire
- **Madame Marielle Beaulieu**
Agence de santé et de services
sociaux
- **Madame Madeleine Bérard**
Les Centres de la jeunesse et de
la famille Batshaw
- **Madame Raymonde Boisvert**
CRI-VIFF
- **Monsieur Normand Bourgeois**
PRO-GAM / Organismes pour
conjoints violents
- **Monsieur Jason Champagne**
CSSS Jeanne-Mance
- **Madame Myriam Dubé**
CRI-VIFF
- **Madame Carole Dupuy**
Centres jeunesse de Montréal –
Institut universitaire
- **Madame Isa Iasenza**
Centres jeunesse de Montréal –
Institut universitaire
- **Madame Melpa Kamateros**
Le Bouclier d'Athéna Services
familiaux
- **Monsieur Alain Larivière**
Service de police de la Ville de
Montréal
- **Madame Lise Poupert**
Service Côté Cour
- **Madame Diane Sasson**
Auberge Shalom pour femmes
- **Madame Monique Villeneuve**
Table de concertation en
violence conjugale de Montréal
- **Madame Marlène Yuen**
CSSS De La Montagne

¹ CPVC (2006) Plan de la formation

LES COMMENTAIRES LES PLUS SOUVENT ÉMIS

À la dernière page du formulaire d'évaluation, les participantes et participants étaient invités à nous faire part de leurs commentaires, voici ceux qui sont revenus à plusieurs reprises.

Le plus utile dans cette formation :

- ◆ *Rencontrer les autres partenaires. Connaître davantage les rôles et les limites des rôles des autres partenaires*
- ◆ *Les échanges avec les partenaires, les cas concrets, les échanges cliniques et une meilleure connaissance du Protocole*
- ◆ *Le caractère multidisciplinaire et l'apport des différents professionnels*
- ◆ *Toutes les activités interactives ont permis de mieux comprendre les modalités d'application, les ressources disponibles et les façons les plus efficaces pour travailler en concertation. Quiz amusant. Description du rôle de chaque partenaire interactif : discussions de cas ont permis de pousser la réflexion plus loin encore.*
- ◆ *Apprendre les rôles et les limites de chacun. Travailler en fonction ou plutôt dans le sens des choix de la victime pour le côté plus humain et moins police justice. Tous ont un rôle important à jouer dans un événement de violence conjugale. Ce que je fais, même si lors du procès je vois la plaignante accompagnée de son conjoint, je sais maintenant que mon intervention n'a pas servi à rien, ça a laissé une trace.*

Éléments à consolider pour les prochaines sessions de formation :

- ◆ *Axer davantage sur la connaissance du protocole, son application et les mécanismes d'échange d'information ;*
- ◆ *Augmenter le nombre d'échanges cliniques, de jeux de rôles et de mises en situation afin de favoriser les discussions entre les partenaires ;*
- ◆ *Produire un document incluant les grandes lignes des actions concrètes des autres organisations dans le cadre de leur travail quotidien ;*

Les constatations qui s'en dégagent ...et les remerciements.

Ces différents commentaires alimentent déjà les membres du comité de suivi sur les travaux à mener pour favoriser l'implantation du Protocole.

Le comité de suivi a donc travaillé à préciser davantage le mandat, la composition et le fonctionnement des comités locaux.

D'autre part, un comité de travail se rencontrera durant l'été afin d'élaborer une procédure de fonctionnement du Protocole – la mécanique – pour rendre l'opérationnalisation du Protocole plus claire et fonctionnelle.

Nous tenons à remercier chaleureusement les participantes et participants aux sessions de formation et ce, tant pour leur participation que pour les commentaires qu'elles et ils nous ont fait part. Cette contribution guide et alimente le travail du comité de suivi.

Les comités locaux d'implantation

Lors de la rencontre du comité de suivi tenue le 7 juin 2006, voici ce qui a été adopté en regard des comités locaux.

Mandats

1. Actualiser le Protocole sur le territoire du CSSS concerné ;
2. Sensibiliser son milieu au Protocole ;
3. Faciliter la liaison entre les partenaires pour assurer la cohésion des services aux enfants exposés à la violence conjugale ;
4. Favoriser la tenue de discussions de cas, au besoin, et s'assurer d'y déléguer les intervenantes et intervenants concernés ;
5. Collaborer à l'évaluation du projet pilote menée par le CRI VIFF

Composition

PARTENAIRE	FONCTION DE LA PERSONNE DELEGUEE
Centres Jeunesse de Montréal – I.U.	Gestionnaire clinique
Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw	Gestionnaire de programme
CSSS	Chef de l'administration de programmes
Service de police de la Ville de Montréal	Responsable du dossier violence conjugale
Service Côté Cour	Coordonnatrice
Organismes pour conjoints violents	Coordonnateur / directeur général
Maisons d'hébergement	Représentante désignée d'une MH par territoire de CSSS
Table de concertation en violence conjugale de Montréal	Coordonnatrice

Fonctionnement

Tenir un minimum de 3 rencontres par année (automne, hiver et printemps) permettant de

- ✓ supporter les intervenantes et intervenants
- ✓ diminuer les résistances afin que les partenaires travaillent ensemble
- ✓ favoriser la tenue de discussions cliniques (rencontres ad hoc avec les partenaires impliqués pour dénouer une situation problématique)
- ✓ traduire l'âme du Protocole

Note importante :

Le comité de suivi s'est donné comme échéancier de réalisation, la date du **1^{er} octobre 2006** pour débiter le projet pilote sur les territoires des CSSS Jeanne-Mance et De La Montagne et ce, pour une durée d'une année. Le CRI-VIFF procédera à une évaluation du projet pilote et suggérera, le cas échéant, des amendements à apporter au Protocole. ***Nous avons besoin de vous pour la réussite de ce projet pilote. Nous comptons sur vous !***

Réalisation :

Monique Villeneuve,
Coordonnatrice
Table de concertation en
violence conjugale de Montréal
En collaboration avec
Marielle Beaulieu, Agence
Lise Poupart, Service Côté